



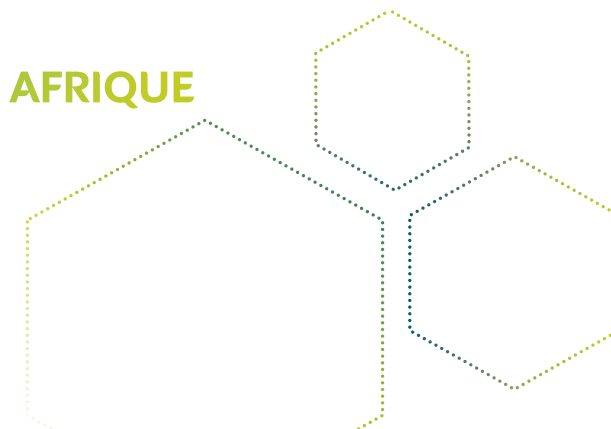
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RÔLE DES CONSEILLERS INPI A L'INTERNATIONAL - CAS DE L'AFRIQUE (OAPI)

CAROLINE ROLSHAUSEN – CONSEILLÈRE RÉGIONALE PI EN AFRIQUE
CAROLINE.ROLSHAUSEN@DGTRESOR.GOUV.FR

inpi



**DES
CONSEILLERS AU
SEIN DES
AMBASSADES DE
FRANCE**

10 CONSEILLERS INTERNATIONAUX

COUVRANT PRÈS DE 100 PAYS

SERVICE RÉSEAU INTERNATIONAL

Courbevoie France

AMÉRIQUE DU NORD
Etats-Unis, Canada, Mexique
Charlotte BEAUMATIN
washington@inpi.fr



AFRIQUE DU NORD
Maroc, Algérie, Tunisie
François KAISER
rabat@inpi.fr



AFRIQUE SUBSAHARIENNE
Pays membres de l'OAPI, Pays membres de l'ARIPO, Nigeria, Ghana
Caroline ROLSHAUSEN
abidjan@inpi.fr



AMÉRIQUE LATINE
Argentine, Uruguay, Paraguay, Chili, Bolivie, Pérou, Brésil, Colombie
Renaud GAILLARD
riodejaneiro@inpi.fr



MOYEN-ORIENT
Emirats Arabes Unis, Arabie saoudite, Bahreïn, Koweït, Qatar, Oman, Iraq, Iran, Liban, Jordanie, Yémen, Egypte
Jinane KABBARA
abudhabi@inpi.fr



RUSSIE
Russie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine
Nelson EMERI
moscou@inpi.fr



CHINE
Chine, Hong Kong, Mongolie
Julie HERVÉ
pekin@inpi.fr



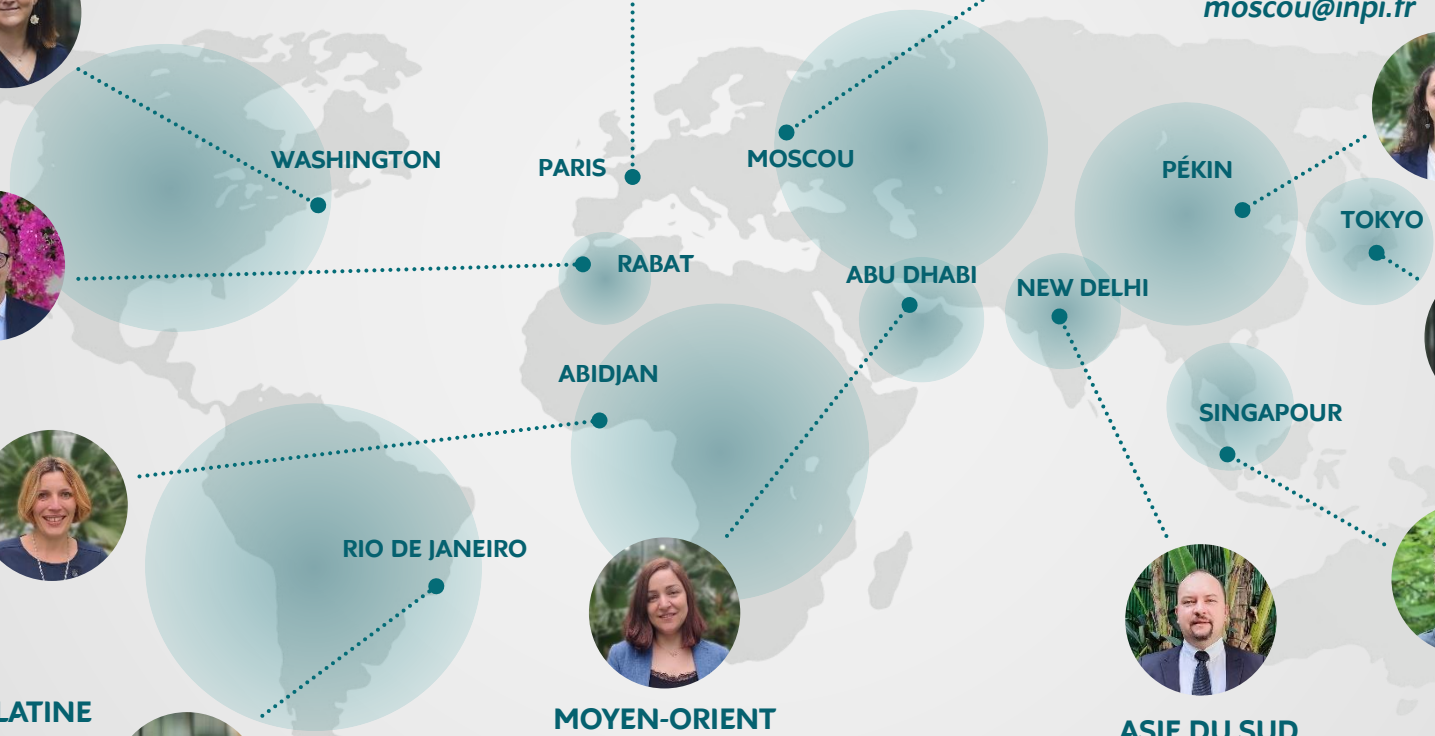
JAPON
Japon, Corée du Sud, Taiwan
Amandine MONTREDON
tokyo@inpi.fr



ASIE DU SUD EST
Singapour, Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Philippines, Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie, Cambodge
Stéphanie LEPARMENTIER
singapour@inpi.fr



ASIE DU SUD
Inde, Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka
Sébastien CONNAN
newdelhi@inpi.fr



LE RÔLE DES AMBASSADES



- ▶ Consulat: administration des français et délivrance des visas
- ▶ Chancellerie: interface entre les autorités françaises et les autorités du pays d'accueil
- ▶ Mission culturelle: instituts français, coopération scolaire...
- ▶ Mission militaire
- ▶ Mission économique: doit soutenir les efforts commerciaux des entreprises françaises exportatrices ou implantées
- ▶ Business France: l'internationalisation de la France et l'attractivité de la France



LE RÔLE DES MISSIONS ÉCONOMIQUES

- ▶ Analyse de la situation économique, financière et sectorielle du pays
- ▶ Conseil et accompagnement des entreprises françaises dans leurs projets à l'international (en coopération avec BF)
- ▶ Promotion de la France
- ▶ Appui aux déplacements officiels

- ▶ Fonds d'appui aux projets (FASEP, prêt du Trésor, garanties...)

Ex: le C2D pour en Côte d'Ivoire

125 implantations

97 Services économiques
dont **31** à dimension
régionale

594 agents dont **111** VIA

Amériques

13 Services économiques
+ 6 délégués/correspondants

Afrique

23 Services économiques
+ 3 délégués/correspondants

Europe

23 Services économiques
+ 2 délégués/correspondants

Proche Moyen-Orient, CEI et Asie Centrale

21 Services économiques
+ 4 délégués/correspondants

Asie et Océanie

17 Services économiques
+ 8 délégués/correspondants





ANALYSE DES BONNES PRATIQUES

LA PI EN AFRIQUE



- ▶ Le cadre juridique de la protection de la PI est, dans de nombreux pays africains, sur papier conforme aux standards internationaux. En pratique, déposer et obtenir son titre de propriété industrielle peut parfois s'avérer plus long et bien plus compliqué que prévu.

Le temps africain n'est pas le même que le nôtre...

- ▶ Mais le principal problème des pays africains reste sans nul doute **la contrefaçon** qui met en danger la population, gangrène l'économie locale naissante, freine la création et l'innovation, et décourage parfois les IDE.





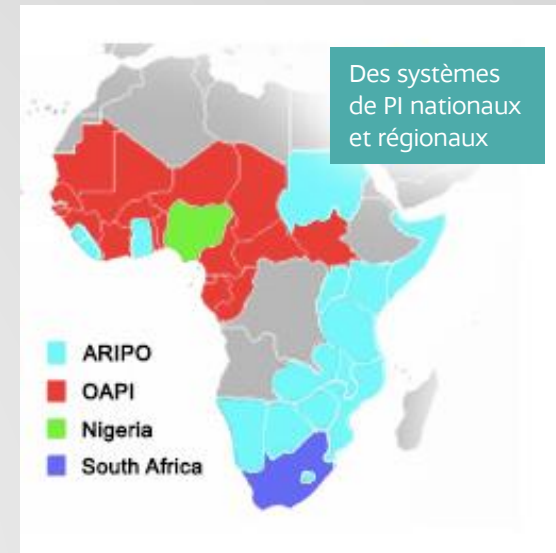
**INFORMER LES
ENTREPRISES**

SYSTÈMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

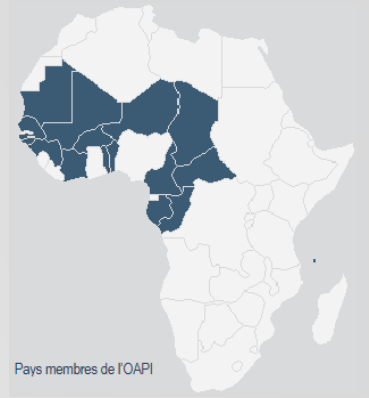
► Deux offices régionaux coexistent:

- L'OAPI: législation latine pour les pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale, pour la plupart francophones. Système unitaire
- L'ARIPO: législation anglo-saxonne pour les pays anglophones majoritairement d'Afrique de l'est. Coexistence du système régional avec les systèmes nationaux

► Les systèmes nationaux régissent la PI pour les autres pays: Afrique du Sud, Nigéria, Angola, la RDC, les pays du Maghreb...



L'OAPI



► Historique:

Au début de l'accèsion des jeunes États d'Afrique francophones à l'indépendance, le dépôt des marques pour l'ensemble de ces pays était assuré par INPI. Voulant s'affranchir de cette dépendance vis-à-vis de la France, est signé à Libreville le 13 septembre 1962 l'Accord portant création de l'Office africain et malgache de la propriété industrielle (OAMPI). Cet accord est révisé à Bangui (République centrafricaine), le 2 mars 1977, pour donner naissance à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

► 17 pays:

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

12 PMA (pays les moins avancés) parmi ces 17 pays hors Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon et Guinée équatoriale

► **Un office central à Yaoundé** et des SNL dans chacun des pays

► Une seule législation en vigueur: **l'Accord de Bangui avec 10 Annexes** pour régir l'ensemble de la propriété intellectuelle: droit d'auteur, brevets, marques...

► Une seule procédure, **un seul titre pour l'ensemble des 17 pays**

L'OAPI

LA LÉGISLATION



- ▶ La législation unifiée est régie par l'Accord de Bangui, révisé deux fois depuis 1977 pour s'adapter aux nouvelles réalités techniques et économiques (1999 et 2015).
- ▶ L'accord de Bangui contient 10 annexes: les brevets, les modèles d'utilité, les marques, des D&M, les noms commerciaux, les Ig, la propriété littéraire et artistique, la protection contre la concurrence déloyale, les topographies de conducteurs, les COV.
- ▶ Chacune des annexes édicte donc l'ensemble des textes législatifs du titre en question, valable de façon uniforme sur les 17 pays de la zone (attention cependant au critère d'ordre public et de bonnes mœurs)

Un titre = une protection dans 17 pays



L'OAPI

LA LÉGISLATION

- ▶ Les textes législatifs sont issus du Code français de la propriété intellectuelle: nos lois sont donc extrêmement similaires, ce qui représente un grand avantage pour nos déposants (en plus de la langue).
- ▶ Jusqu'à la dernière révision de l'accord de Bangui, les titres étaient délivrés sans examen au fond, apportant ainsi peu de valeur ajoutée au dispositif.
- ▶ Titre uniforme ne veut pas dire contentieux uniforme; si vous êtes victime de contrefaçon, vous aurez à mener autant de procédures judiciaires que de pays dans lesquels les copies sont présentes.

pas de juridiction unifiée, pas de jurisprudence réellement constante...

L'OAPI

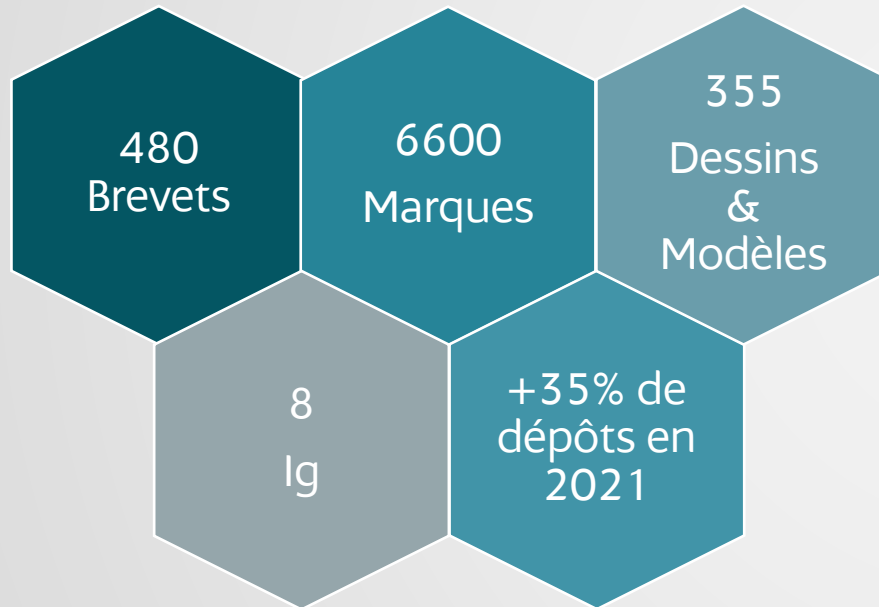
LA LÉGISLATION



- ▶ Le cadre juridique a considérablement évolué avec la dernière révision de l'Accord de Bangui qui institue l'examen au fond lors de la délivrance des titres; ainsi, la sécurité juridique s'en trouve améliorée, garantissant une meilleure arme pour lutter contre la contrefaçon.
- ▶ Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'annexe sur les marques et les D&M est entrée en vigueur:
 - ▶ Protection sur une seule classe pour le dépôt de base
 - ▶ 1 seul titre pour un produit et/ou un service
 - ▶ Possibilité de déposer une marque sonore
 - ▶ Publication de la demande d'enregistrement – cela ouvre ainsi le délai d'opposition avant l'enregistrement de la marque
 - ▶ Baisse des taxes de dépôt (360 000 FCFA -550 €)
 - ▶ Des instructions administratives ont été publiées
- ▶ Le 1^{er} janvier 2023, l'annexe sur les brevets entrera en vigueur
 - ▶ La demande de brevet sera délivrée après établissement d'un RRp et étude de la nouveauté et de l'activité inventive

L'OAPI

CHIFFRES CLÉS



- ▶ Brevets: 27% des dépôts sont réalisés par des résidents OAPI – les Etats-Unis devancent la Suède et la France en nombre de dépôts de demandes de brevets.
- ▶ Marques: un peu plus d'un tiers des enregistrements le sont par des résidents – la Chine est le pays qui enregistre le plus de marques, loin devant la France et les Etats Unis.
- ▶ 8 produits africains ont été labellisés Indications géographiques auprès de l'OAPI.





**ACCOMPAGNER
LES
ENTREPRISES**

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

- ▶ Relai avec l'Office
- ▶ Relai avec les mandataires spécialisés –avocats- investigation
- ▶ Relai avec des entreprises locales
- ▶ Relai vers d'autres services de l'Ambassade
- ▶ Relai avec les Chambres de commerce



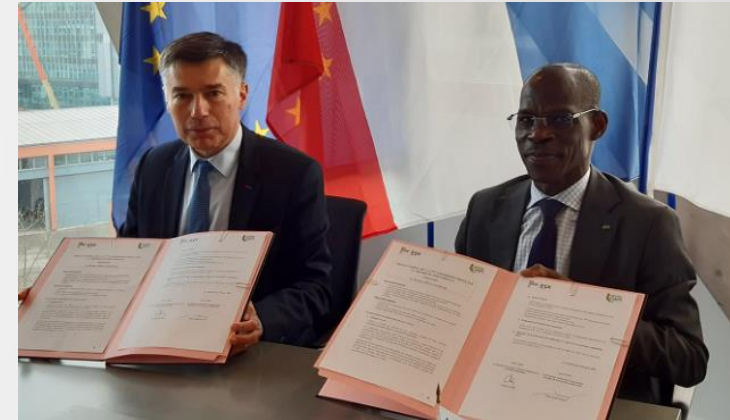


**LA
COOPÉRATION**

LA COOPÉRATION INPI-OAPI

▶ **Un tableau de coopération est signé entre les directeurs généraux lors des rencontres bilatérales; la dernière s'est tenue le 31 mars 2022 à Courbevoie.**

- ▶ Coopération en matière de procédure
- ▶ Coopération en matière de promotion de la PI
- ▶ Valorisation des titres
- ▶ Défense des titres





LA COOPÉRATION AVEC LES INSTITUTIONNELS

- ▶ **Auprès des universités**
- ▶ **Auprès du monde économique**
- ▶ **Lobbying**
- ▶ **Auprès des magistrats (formation du LEEM – ENM)**
- ▶ **Auprès des forces répressives (douanes, police, gendarmerie)**

- ▶ **Egalement avec des partenaires français et/ou européens**



LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

LA CONTREFAÇON

CHIFFRES CLÉS EN AFRIQUE



100 000 décès chaque année en raison des MQIF



En moyenne, 30% des médicaments sont faux



80% des logiciels sont piratés



1 produit cosmétique sur 2 est contrefait



4 millions de foyers pirate en Afrique subsaharienne



Plus de 50% du matériel électrique contrefait



Plus d'1/3 des pièces automobiles contrefaites



Alcool: 30% de contrefaçon, 30% de contrebande dans certains pays

LES RAISONS DE LA CONTREFAÇON



- ▶ Une population disposant de peu de ressources – une population peu sensibilisée aux dangers
- ▶ La présence d'une forte économie informelle
- ▶ Des frontières poreuses, qu'elles soient maritimes, aériennes ou terrestres
- ▶ Une forte corruption
- ▶ Une faible implication étatique
- ▶ Un système de propriété industrielle pas suffisamment fort, des conseils/avocats peu formés
- ▶ Des magistrats non spécialisés– sanctions peu dissuasives

LES CONSÉQUENCES DE LA CONTREFAÇON

- ▶ Les atteintes à la sécurité et à la santé des consommateurs
- ▶ Les dommages pour l'environnement
- ▶ Le financement des réseaux criminels
- ▶ Les impacts négatifs sur l'économie et les entreprises
- ▶ L'image dégradée d'un produit, d'une marque
- ▶ La dégradation du climat des affaires
- ▶ Les pertes de ressources fiscales pour les Etats



DES AMÉLIORATIONS DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

- ▶ **La révision de l'Accord de Bangui:**
 - ▶ Amélioration de la qualité des titres
 - ▶ Multiplication par 5 du quantum des amendes
 - ▶ Mesures aux frontières, les retenues en douane
- ▶ **Coopération douanière**
- ▶ **Formation des magistrats**
- ▶ **Les initiatives dans le domaine des MQIF**
- ▶ **La sensibilisation**
- ▶ **En Côte d'Ivoire: le CNLC**



LE CNLC



- ▶ **Le Comité national de Lutte contre la Contrefaçon: comité assez exceptionnel car institué par la législation ivoirienne – un décret fixe ses attributions, son fonctionnement et son organisation.**
- ▶ **2 cellules : le conseil d'orientation et la cellule de prévention et d'investigation, en charge des saisies.**
- ▶ **Le CNLC et le CNAC ont une convention de coopération signée par les deux présidents des comités, en présence du ministre ivoirien du commerce et de l'industrie.**



LE CLUB ANTI-CONTREFAÇON



- ▶ **Nouveau dispositif de l'ambassade de France pour les entreprises françaises victimes de la contrefaçon (mai 2021)**
 - ▶ Pour informer, sensibiliser
 - ▶ Pour fédérer les acteurs français (ASI, AD, ML,...)
 - ▶ Pour échanger les bonnes pratiques, les réseaux
 - ▶ Pour faire du lobbying auprès des autorités ivoiriennes
- ▶ **6 réunions – une trentaine d'entreprises françaises – formation auprès des douanes....et**



L'UNIFAB ABIDJAN



- ▶ Parce qu'il s'agissait du dispositif manquant en Côte d'Ivoire – créé par une AG constitutive le 22 mars 2022, dépôt des statuts le 24 mars 2022
- ▶ A la demande des entreprises françaises et ivoiriennes
- ▶ Hébergé par l'Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire (UGECI), l'Unifab Abidjan devra constituer ce maillon manquant pour fédérer les actions des entreprises, sensibiliser le public par des campagnes de communication ciblées et adaptées, organiser formations et séminaires et convaincre les autorités .

C'est tous ensemble et unis que nous y parviendrons!



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci



www.inpi.fr



+33 (0)1 56 65 89 98



INPI France

inpi